



Non paiement de la prime annuelle

Par orelsanpls

Bonjour à mes sauveurs et sauveuses,

La direction a décidé de ne payer aucune prime cette année (concerne tout les salariés). J'aimerais savoir si je pouvais contester et sur quelle base légale ?

Contexte personnel :

J'ai signé lors de ma carrière au sein de ma société plusieurs avenants. Voici un résumé, contenant la partie liée aux primes.

- Contrat de travail signé en 29 février 2016

"Une prime variable d'un montant maximal de 3000? par an vous sera versée en complément de votre salaire de base en fonction de plusieurs objectifs à atteindre qui vous seront détaillés dans un avenant"

- Avenant signé le 02 janvier 2017

"En complément, une prime variable d'un montant annuel maximale de 3000? par an vous sera versée en complément de votre salaire de base en fonction de 3 objectifs à atteindre : respect des délais, qualité du code et management de votre équipe"

- Avenant signé en janvier 2018

- Avenant signé le 09 janvier 2019

"En complément, une prime variable d'un montant annuel maximal de 3000? vous sera versée en complément de votre salaire de base. Elle vous sera versée en une seule fois en décembre 2019 à l'issue de votre entretien de fin d'année"

- Avenant signé le 05 septembre 2019

"Une prime variable d'un montant annuel maximal de X? vous sera versée en complément de votre salaire de base, en une seule fois en décembre à l'issue de votre entretien de fin d'année"

Ma prime a été obtenu en 2016, 2017, 2018 et 2019.

Justification de la direction :

Suite au COVID, l'entreprise est en difficulté et appelle à la solidarité.

CSE :

J'ai contacté le représentant du CSE de mon entreprise. Il m'a indiqué que rien n'a été signé ni accepté de sa part. Il a été mis au courant 1 heure avant la diffusion de la décision sans avoir été concerté. Lui même ne sait pas trop ce qu'il peut faire.

Quelques informations complémentaires:

Entreprise d'environ 30 salariés.

Convention collective SYNTECH

Cadre

Que puis-je faire pour contester ? Est-ce contestable ? Qui dois-je contacter ?

Nous avons été contacté le 02 décembre concernant les primes de fin d'année, est-ce légal ?

Merci beaucoup pour votre aide, je suis un peu perdu concernant mes droits